

... le député connaît la position du gouvernement à l'égard de toutes les armes atomiques. Nous avons déclaré que nous ne les utiliserions pas et qu'elles ne seraient pas déployées sur notre territoire.

C'est une déclaration assez simple monsieur l'Orateur:

... nous ne les utiliserions pas et elles ne seraient pas déployées sur notre territoire.

Le seul problème c'est que c'est faux. Cette remarque laisse nettement l'impression qu'il n'y a aucune arme atomique sur notre territoire.

J'ai réussi à poser une question supplémentaire un peu plus tard le même jour. Voici ce que j'ai demandé au premier ministre:

Est-ce à dire que les armes nucléaires qui se trouvaient à Comox depuis plus de dix ans ont été retirées?

Écoutez bien ce qu'il m'a répondu:

Madame le Président, je croyais que nous avions défini clairement notre politique lors des discussions que nous avons eues sur le F-18. Le F-18 sera le nouvel appareil de chasse de l'aviation canadienne, et il n'est pas conçu pour le transport d'armes nucléaires.

Cela ne répondait pas du tout à ma question, monsieur l'Orateur. Cela laissait à la Chambre la fausse impression qu'il n'y a pas d'armes atomiques en sol canadien. Je suis donc revenu à la charge avec la question suivante:

Le premier ministre a-t-il annoncé à la Chambre aujourd'hui que les armes nucléaires qui se trouvaient à Comox ont été retirées?

Finalement, le premier ministre m'a dit ce que je voulais savoir:

Nous avons dit et répété que notre politique vise à retirer les armes nucléaires, mais qu'elles ne le seront pas avant la mise en service des F-18.

Voilà le genre de truc minable qui donne mauvaise presse à la Chambre.

Bien des gens qui n'avaient encore jamais vu les débats à la télévision les voient maintenant. Ils ignoraient ce qui s'y passait. Ils sont stupéfaits de constater qu'on ne nous fournit pas de réponse directe. Pourquoi ne le fait-on pas? Cela finit enfin par éclater au grand jour. Je crois qu'en fait le gouvernement a tout intérêt à ne pas donner de réponse directe, car cela oblige les députés à poser des questions ce qui fait passer le peu de temps dont l'opposition dispose. On dirait une équipe de football qui essaie de garder son avance d'un point jusqu'à la fin du match et qui s'amuse à se faire des passes pour tuer le temps. Souvent je me dis que c'est la raison pour laquelle le gouvernement aime donner des réponses aussi fallacieuses.

Je voudrais citer un autre exemple dans le même ordre d'idées. Cette situation m'inquiète parce que c'est arrivé avec un ministre jugé jusqu'ici assez bon pour répondre aux questions. J'ai interrogé le ministre des Approvisionnements et des Services (M. Blais) le 5 février 1981, soit il y a six jours, sur l'octroi du contrat de fabrication de l'avion de chasse F-18 qui nous préoccupe beaucoup et ce, à de nombreux titres. Si nous sommes un peu soupçonneux, c'est parce que MacDonnell-Douglas risque bien de ne pas honorer ses engagements contractuels. Il était prévu que la société ferait des travaux représentant l'équivalent de 83 millions de dollars en 1980 et 1981, soit en l'espace de deux années civiles. Voici ce qu'a répondu le ministre des Approvisionnements et Services quand je lui ai demandé si la société avait accompli sa mission et je cite:

... je ne suis pas en mesure de dire au député si l'engagement précis relatif au KC-10 et au DC-10 dans le calendrier prévu jusqu'au jalon n° 6 permettait d'effectuer alors le plein versement. Je verrai si le versement a été fait et j'en informerai le député.

Pouvoir d'emprunt—Loi

Cette affaire me préoccupe vraiment car voilà un ministre qui est responsable de ce contrat. Il lui incombe de surveiller l'exécution. C'est un contrat de milliards de dollars. MacDonnell-Douglas était censé fabriquer pour 83 millions de dollars de plus. Tout le monde à l'usine de Toronto déplore les mises à pied qui y ont été faites. Nous avons eu des manifestants sur la colline. Pourtant, le ministre nous dit ignorer si les conditions du contrat ont été respectées, si des versements ont été faits, enfin ce qui se passe. Dans la même réponse, le ministre ajoute, et je cite:

Je l'informerai également des conditions qui ont été remplies. Je puis dire au député que, à ma connaissance, les versements qui ont été effectués l'ont été conformément aux stipulations du contrat...

Cette réponse m'a été donnée il y a six jours. J'avais posé la question la dernière fois il y a trois mois. Ces jalons semblent se présenter tous les trois mois. Lorsque j'ai posé la question il y a trois mois, le ministre y a répondu en moins d'une heure. Cette fois-ci, six jours sont maintenant écoulés et il n'a pas encore répondu à ma question. Cela me fait évidemment soupçonner que ce contrat renferme quelque chose de bien plus vilain encore que ce que nous avons imaginé jusqu'à présent.

J'ai pris assez de plaisir aux observations que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), parlant du bill C-59, a faites à propos du mark allemand. Je possède un billet de 1923 qui illustre bien les conséquences de l'inflation. Je me le suis procuré en Allemagne en 1946. Sauf erreur, il s'agit d'un billet de 10 milliards de marks. Évidemment, il ne valait plus rien. Nous sommes saisis de l'un des bills les plus minces que nous puissions imaginer. Même s'il est censé renfermer quatre articles, il ne renferme en fait que deux paragraphes; plus précisément, il n'en renferme qu'un, si on fait abstraction du titre abrégé qui se lit comme suit:

Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Puis il y a l'article concernant le pouvoir d'emprunt. Environ au niveau de la ligne 12, on découvre ce qui suit: «les sommes nécessaires, jusqu'à concurrence de quatorze milliards de dollars, à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses.» Ce bill ne fournit pas de précisions sur quoi que ce soit. Il dit seulement que le cabinet peut emprunter 14 milliards de dollars lorsqu'il en a besoin. C'est une quantité d'argent effarante.

● (1750)

Il serait intéressant de comparer le montant d'argent que le gouvernement demande à emprunter au nombre de mots dont se compose le bill. Ce bill très bref permet au gouvernement d'emprunter 14 milliards bien qu'il ne comporte qu'une colonne sur une page et cinq lignes sur l'autre. Le dernier bill émanant du ministère des Finances dont nous ayons discuté, le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, comportait, lui, 225 pages et avait pour objet de supprimer les échappatoires dont disposaient les contribuables pour éviter de payer leurs impôts. Il a fallu 225 pages au gouvernement pour supprimer les échappatoires de la législation, mais seulement deux paragraphes pour emprunter 14 milliards. Il n'est pas étonnant qu'il emprunte la voie de l'emprunt.

Qu'entend faire le gouvernement avec cet argent? Je ne crois pas qu'il en consacre une partie au financement direct de l'achat de Petrofina par Petro-Canada, car je crois savoir que cette acquisition sera financée au moyen d'une hausse du prix de l'essence, du fuel domestique et d'autres sources d'énergie